Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20130926-2013-09-26_019-DE

Date de télétransmission : 27/09/2013 Date de réception préfecture : 27/09/2013

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



GD2013-09-26_019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 19 septembre 2013 Publié le 27 septembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86 Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 12

Scrutin: Pour: 77

ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

Membres présents :

Memores presents :		
M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean ESMONIN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Philippe CARBONNEL	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain LINGER	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Franck MELOTTE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER	M. Jean DUBUET
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Louise BORSATO	M. Patrick ORSOLA
M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents:

	1/10/10/ CB WBBCIUB .	
M. Gilbert MENUT	M. Michel JULIEN pouvoir à M. André GERVAIS	
M. Jean-Patrick MASSON	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Joël MEKHANTAR	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	
M. Christophe BERTHIER	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD	
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE	
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT	
Mme Nelly METGE	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER	
M. Rémi DELATTE	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE	
Mme Michèle CHALLAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE	
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT	
	Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.	

GD2013-09-26 019 N°19 - 1/2

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Etude sur les copropriétés dans les quartiers ANRU : sollicitation des cofinancements

Le Grand Dijon s'est engagé en 2005 dans un programme de rénovation urbaine (PRU) ambitieux concernant les quartiers de grands ensembles. Six sites - les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Mail à Chenôve, Le Centre-Ville à Quetigny, le Bief du Moulin à Longvic et Le Belvédère à Talant - font l'objet de la convention ANRU d'agglomération.

Les projets menés sur ces quartiers ont permis notamment une requalification d'une part, des espaces et équipements publics et d'autre part, de l'offre d'habitat à travers des opérations de démolition-reconstruction ou de réhabilitation des logements à loyer modéré ainsi que la construction de programmes immobiliers en accession à la propriété et en locatif libre.

Les copropriétés situées dans ces quartiers n'ont cependant pas fait l'objet d'actions au titre des programmations engagées. De ce fait, le décalage entre le parc neuf ou rénové constitue, pour ces ensembles résidentiels, un risque de fragilisation et de dépréciation.

Aussi, dans le prolongement du PRU d'agglomération, et en articulation avec le programme d'actions du PLH 2009-2014, notamment son action 4.2-1, le Grand Dijon a lancé, en concertation avec les communes concernées, une étude portant sur onze copropriétés situées dans les quartiers en rénovation urbaine. La mission vise à définir les modalités d'une action partenariale adaptée à la situation de chacune d'elle, en lien notamment avec les dispositions du programme communautaire de « reconquête du parc privé ancien » et les mesures nationales.

Il est rappelé que le prestataire retenu est le bureau d'études Urbanis pour un montant de prestation de 62 575 € HT.

Afin d'optimiser le financement de cette étude, il est proposé de solliciter les concours mobilisables, en particulier celui de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Vu l'avis de la Commission Habitat,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les co-financements mobilisables en faveur de cette étude ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

GD2013-09-26 019 N°19 - 2/2